Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1977)**

Heft 393

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 393 3 février 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bory
Jean-Daniel Delley
René Duboux

393

M. Babel, les patrons et les 42 heures

La semaine s'annonçait bien pour M. Babel, le grand argentier du Gouvernement genevois. Après avoir laissé traîner pendant trois ans — et cela à l'encontre de toutes les obligations constitutionnelles — une initiative socialiste qui tendait à mettre fin à la progression à froid des impôts, il avait réussi à obtenir en commission une majorité pour son contre-projet sur le sujet.

Démocrates-chrétiens, radicaux et socialistes allaient en séance plénière du Grand Conseil approuver un compromis entre le système en vigueur et les propositions de gauche : les petits et les moyens contribuables — dont les impôts en dix ans ont augmenté dans des proportions incroyables — seraient quelque peu soulagés, et cela au détriment des plus gros...

Mais le dispositif d'accord allait, contre toute attente, rapidement s'effondrer : un député radical présentait devant le législatif un amendement imprévu dont l'acceptation obligeait les socialistes à transformer leur appui en abstention. La majorité des radicaux les suivaient finalement... et le contre-projet était balayé !

Les citoyens genevois se prononceront donc sur la seule initiative. Le débat y gagnera en clarté, sinon en efficacité.

Que s'était-il passé entre-temps pour que les calculs de M. Babel se trouvent déjoués à la dernière minute ?

La raison du retournement inattendu des radicaux n'est aujourd'hui qu'un secret de polichinelle. Convoqués d'urgence par les syndicats patronaux, les dirigeants radicaux avaient été mis en demeure de manifester par le biais de leur opposition au plan de réforme fiscale leur mécontentement contre une décision du gouvernement genevois sur laquelle il était impossible de revenir : la diminution de l'horaire des fonctionnaires, de quarante-quatre à quarante-deux heures, annoncée la même semaine.

Pour le patronat, le danger était là : en s'approchant de la semaine de quarante heures, on donnait raison à ceux qui s'étaient mobilisés en faveur de cette réduction du temps de travail hebdomadaire, une revendication éminemment populaire. Et ce n'était pas tout : les patrons étaient d'autant plus inquiets qu'ils craignaient que, demain, la décision gouvernementale genevoise pèse sur d'autres administrations cantonales, sur d'autres négociations dans le secteur privé à travers la Suisse romande. Oubliées les promesses faites à l'Union syndicale suisse pendant la campagne contre l'initiative des Organisations progressistes, oubliés les engagements pris par le patronat il y a quelques mois : il n'y aura pas de diminution progressive du temps de travail !

Mis à part ces manœuvres de coulisses, on n'avait pas lésiné sur les moyens. L'offensive contre le Gouvernement genevois s'était faite à coups de pages entières achetés dans les quotidiens genevois (« Voix Ouvrière » exceptée !).

Là, les patrons des différentes branches proclamaient leur indignation (personne n'a relevé que les patrons du secteur tertiaire — qu'ils en soient félicités — n'avaient pas attendu l'Etat pour introduire les quarante heures). On espérait de cette façon susciter la jalousie des travailleurs du secteur privé : « (...) Vous avez pris une décision indéfendable que de très nombreux travailleurs de nos entreprises ressentent même comme une vexation » disait notamment l'annonce.

On peut affirmer que cette manœuvre a fait long feu. La communauté d'action syndicale genevoise vient d'annoncer que le succès des fonctionnaires est une victoire pour l'ensemble des travailleurs genevois et qu'elle s'emploiera dès que possible à obtenir les mêmes avantages pour tous.

Dans ce numéro : P. 2 : Portrait : Paul-Renaud Lambert, un regard fraternel; p. 3 : Dans les kiosques; p. 4 : Dubied : la démobilisation; p. 5 : La dépendance de l'énergie et indépendance de l'esprit; pp. 6/7 : Valais : les exorbitants privilèges d'Alusuisse; p. 8 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz — Vaud : une occasion manquée.